

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 274

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement procède à la publication intégrale des annexes contractuelles du contrat de concession relatif au projet concerné. Cette publication comprend notamment :

- 1° L'ensemble des annexes financières, tarifaires, techniques et juridiques du contrat de concession et de ses avenants ;
- 2° Les clauses relatives à la durée de la concession, aux conditions de résiliation anticipée et aux mécanismes de partage des revenus ;
- 3° Les engagements financiers, ou domaniaux de l'État ou des collectivités publiques ;
- 4° Le plan de financement prévisionnel et les hypothèses macroéconomiques retenues.

Ces documents sont transmis aux commissions compétentes du Parlement et mis à disposition du public sur une plateforme d'accès libre.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir une transparence totale sur les conditions contractuelles du projet concerné, en particulier lorsqu'il bénéficie d'une validation législative exceptionnelle. Dans le cas d'une concession autoroutière ou d'un partenariat public privé, les annexes contractuelles contiennent souvent des éléments déterminants : barèmes tarifaires, clauses de durée, modalités de révision, garanties publiques, plan de financement, ou engagements fiscaux. Leur contenu conditionne directement le coût réel supporté par les usagers, les revenus futurs du concessionnaire, et les risques financiers assumés par l'État.

À ce jour, de nombreux documents de cette nature restent inaccessibles au public, ou partiellement caviardés, ce qui alimente la défiance sur les montages contractuels. Dans le contexte d'un projet validé par la loi, cette exigence de transparence prend davantage de valeur au regard des principes de responsabilité et de sincérité du débat parlementaire. La publication complète des annexes contractuelles constitue ainsi une garantie de redevabilité.